

DERIVATION AVEC ET SANS SUFFIXE

Viviane CLAVIER et Muriel CORET

Université de Fribourg - Université Paris 7

E-mail : viviane.clavier@refer.org

E-mail : mcoret@bole.logique.jussieu.fr

Résumé : L'objet de cette étude est de décrire les nominalisations déverbales dans l'optique de distinguer les différents procédés de dérivation morphologique que sont la suffixation en *-age*, *-ment* (*abattage*, *abattement*) et la dérivation sans suffixe (*saut*). C'est donc dans le cadre de la concurrence affixale que s'inscrit cette étude. Nous constatons qu'une approche strictement morphologique du substantif pris hors contexte ne permet pas d'opposer les différents procédés, et ce, quel que soit le point de vue envisagé. En revanche, une étude de ces substantifs dans le cadre du syntagme nominal permet d'étudier l'influence de chaque procédé dérivationnel sur le type d'expansion possible du substantif dérivé. Dans le cas particulier des SN de la forme $N1_{adv} de N2$, $N2$ peut désigner, sur le plan sémantique, un actant du procès initial (Agent ou Objet) ou il peut simplement déterminer le $N1$. On observe une nette répartition de ces interprétations en fonction des procédés morphologiques en jeu.

Mots clés : Nominalisation, morphologie dérivationnelle, concurrence suffixale

1. INTRODUCTION

Dans le cadre très général de la description des procédés de nominalisation, la question de la **concurrence affixale**, existence de plusieurs procédés morphologiques pour une même opération dérivationnelle, reste encore peu traitée. Cette étude porte sur les noms d'action dérivés de verbes. Elle a pour objectif de caractériser les procédés de construction concurrents que sont la suffixation en *-age* (*arriver* / *arrivage*), en *-ment* (*froisser* / *froissement*) et la

dérivation sans suffixe (*sauter / saut*). Les noms ainsi formés ont en commun d'être des nominalisations de verbes et d'hériter certaines des propriétés du verbe auquel ils sont reliés. Ainsi, on peut mettre en parallèle :

... un passage **au Ministère de la culture** (*Le Monde*)

et passer au Ministère de la culture

... le pillage d'une plaine (*Le Monde*)

et piller une plaine

... ralliement **à son parti** de transfuges du Front National (*Le Monde*)

et se rallier à un parti

... un accroissement **des pouvoirs de l'assemblée** (*Le Monde*)

et accroître les pouvoirs de l'Assemblée

... coupables d'atteinte **à la famille** (*24 heures*, quotidien suisse de Lausanne)

et atteindre à la famille

... le massacre **d'une population** (*Le Monde*)

et massacrer une population

La nominalisation est une opération morpho-syntaxique qui permet de construire un nom à partir d'un verbe. Les noms ainsi formés sont généralement décrits comme des noms pouvant exprimer l'action et le résultat de l'action (cf. les définitions de dictionnaires). Nous ne nous arrêterons pas ici sur cet aspect des choses. Nous admettrons que, fondamentalement, l'opposition procès / concret n'est pas opératoire pour la caractérisation des noms dérivés de verbes. En effet, la sélection de l'une ou l'autre de ces valeurs ne permet pas d'opposer les différents procédés concurrents : chaque nom, quelle que soit sa formation (en *-age*, *-ment* ou sans suffixe), est susceptible de recevoir en discours les deux interprétations.

Hors contexte, il est d'ailleurs très difficile de trancher entre ces deux interprétations. Si, pour des cas tels que *garage*, *passage*, l'interprétation concrète (lieu) semble s'imposer - on peut parler ici de lexicalisation - en revanche, les locuteurs interrogés ont hésité sur l'interprétation de *assemblage*, *montage*, *alignement*, *ornement*, *soutien*..., les décrivant tantôt comme des noms concrets, tantôt comme des noms de procès.

On considère que la nominalisation, comme le passif, est une opération « réductrice de valence verbale » (Berrendonner, 1995). A ce titre, comme l'indique l'auteur, le prédicat une fois nominalisé n'admet plus ni sujet, ni régimes casuels. Mais les positions d'arguments perdus peuvent être supplées grâce à l'ajout de certaines expansions ou déterminations facultatives. Dans le cas particulier des compléments en *de N2*, qui constituent le cas d'expansion le plus fréquent (Clavier, 1998), ils jouent le rôle de « supplétifs au sens où ils pallient l'absence d'argument du nom » (Berrendonner, 1995). Ces compléments expriment une relation abstraite de repérage et se prêtent à diverses sur-interprétations (localisation,

possessif, source, origine...) ou à une interprétation actantielle (agent, objet, lieu) (Bartning, 1987).

En présence d'un SN de la forme *N1 de N2*, où *N1* est un déverbal, nous cherchons à savoir si *N2* est déterminant ou actant. Dans le cas où *N2* est actant, à quel actant du verbe initial correspond-il ? Ceci nous amène à nous demander si les actants impliqués par le procès nominalisé sont tous également « réactivables », c'est-à-dire exprimables en syntaxe et interprétables.

Dans la perspective de la concurrence suffixale, nous espérons que cette analyse nous permettra de rapporter l'interprétation de *N2* à un procédé morphologique particulier. En effet, nous faisons l'hypothèse que les procédés morphologiques de formation des noms d'action ne sont pas équivalents. L'existence même de doublets et de triplets, *i.e.* mots de formations différentes issus de la même base, *comme abattage, abattement* - qui ne sont pas synonymes - le prouve. (Coret, 1994) relève 496 doublets en *-age* et *-ment*. A ces doublets, on peut en ajouter environ 160 autres, qui présentent une concurrence mot sans suffixe et mot en *-age* (*embauche / embauchage ; chauffe / chauffage ; taille, taillage*) ou mot sans suffixe avec mot en *-ment* (*affront / affrontement, change / changement ; paie / paiement*).

Quels sont les paramètres à prendre en compte pour caractériser le domaine d'application de chacun des procédés morphologique retenu ? Différents facteurs ont été déjà mentionnés dans la littérature :

- facteurs morpho-phonologiques : on peut décrire les différents procédés par leurs prédispositions à s'appliquer à des classes de bases définies sur des critères morpho-phonologiques. Ainsi, *-ion* (qu'on a exclu de l'étude pour le moment) s'applique à des bases complexes, alors que *-age* et *-ment* se construisent sur des bases simples (cf. par exemple (Zwanenburg, 1983) pour une formulation en termes de trait [+/- savant]) ;
- facteurs strictement morphologiques : la classe de conjugaison du verbe à laquelle est rattaché le nom joue un rôle dans la sélection du procédé morphologique. Plusieurs auteurs mentionnent une répartition des suffixes *-age* et *-ment* sur les verbes du premier groupe et du deuxième groupe respectivement ;
- facteurs syntaxiques : de nombreux travaux s'attachent à décrire la répartition des suffixes en fonction du trait +/- transitif du verbe. Ainsi s'opposeraient *le battage du blé* et *le battement du cœur* (Pouradier Duteil, 1978) ;
- facteurs liés à la voix : l'opposition actif / passif a été utilisée pour distinguer *-age* et *-ment* ;
- facteurs sémantiques liés à l'aspect : aux procès statifs, qui donnent lieu à la formation de noms en *-ment* s'opposent les procès non statifs, prédisposés à la suffixation en *-age*. (Tasmowsky, 1977)
- facteurs extra-linguistiques liés aux domaines d'emploi : (Adouani, 1989) tente d'opposer les mots non suffixés de valeur « restreinte » aux mots suffixés de valeur « plus large ».

Tous ces facteurs représentent des tendances générales qu'on ne peut pas nier mais laissent apparaître des exceptions. En fait, on ne peut pas résumer la situation en termes de distribution complémentaire. Ni synonymie, ni distribution complémentaire.

2. LE TEST

Nous avons choisi de nous intéresser aux expansions des noms déverbaux, en tant qu'elles révèlent un comportement spécifique à chaque procédé. Le test que nous avons établi se présente sous la forme d'une liste de noms en *-age*, *-ment* et de noms sans suffixe, suivis de la préposition « de ». On demande aux informateurs d'ajouter un nom de leur choix. On cherche ainsi à recueillir des *N2*, expansions de *N1* en *-age*, *-ment*, Ø

Exemples *sondage de....* (de l'institut, d'opinions...)

appauvrissement de.... (de la population, du sol...)

saut de.... (des parachutistes, de l'ange...)

Ce test, qui comportait 34 entrées à compléter¹, a été soumis à 69 personnes, dont 60 sont des étudiants suisses francophones (excepté 1 germanophone et 1 italienophone). Le temps de réponse n'était pas limité et ils avaient toute latitude pour introduire un déterminant mais ne devaient pas proposer de noms propres. Les noms choisis sont tous reliés à des verbes qui présentent systématiquement une construction transitive, parmi d'autres schémas de construction possibles. On prendra le schéma transitif comme schéma de base, c'est-à-dire un schéma qui comprend 2 arguments, impliquant deux actants.

La question qui se pose est celle de l'interprétation du *N2* en relation avec le procès désigné par le *N1*. Deux cas de figure se présentent :

- ***N2 n'exprime pas un actant : sur-interprétations diverses de type déterminatif***

Exemples : *bouffe de luxe, classement de fin d'année, apprentissage de couture*

- ***N2 exprime un actant : lequel ?***

Exemple : *appel de la sirène* (agent)

aménagement du territoire (objet)

Les expansions recueillies ont été codées de la manière suivante : on appelle *C0* un *N2* qui se trouve en position de sujet de la structure transitive du verbe. On appelle *C1* l'argument qui se trouve en position de complément régi dans la structure transitive du verbe.

Sont donc considérés comme des compléments de détermination les *N2* qui ne peuvent pas être placés en position d'argument dans le schéma de construction du verbe qui est à la base de la nominalisation. Ainsi s'opposent clairement par exemple :

arbitrage de football vs arbitrage du match

appel de téléphone vs appel de la sirène

seuls les *N₂* des seconds exemples seront considérés comme équivalents des arguments du prédicat (*on arbitre un match, la sirène appelle y*) ; les premiers *N₂* (*football, téléphone*) seront considérés comme des compléments de détermination.

3. LES RESULTATS

Classement des N₂ obtenus

	<i>N₂ = (C0)</i>	<i>N₂ = (C1)</i>	<i>N₂ déterminatif</i>	<i>Pas de N₂</i>
<i>N-ment</i>	62	750	49	30
<i>N-age</i>	16	563	76	34
<i>N sans suffixe</i>	118	258	312	44
TOTAL	196	1571	437	108

Ces premiers résultats appellent les remarques générales suivantes :

- L'argument *C0* est le moins représenté, toutes formations confondues,
- L'argument *C1* est majoritaire, toutes formations confondues,
- Les expansions de type déterminatif sont majoritaires pour les *N* sans suffixe,
- Les *N-age* et *N-ment* se comportent de la même manière et s'opposent aux *N* sans suffixe.

En ce qui concerne l'interprétation déterminative des *N₂*, on s'aperçoit que les *N* sans suffixe se prêtent davantage à des sur-interprétations de type déterminatif. Encore faut-il distinguer les noms sans suffixes **productifs en français moderne** (*bouffe, gagne, grimpe...*) qui apparaissent comme des **procès désolidarisés de leurs actants** et pour lesquels on ne peut plus réintroduire d'actant (**la bouffe des nouilles*) et les noms sans suffixes appartenant au fond lexical ancien pour **lesquels une interprétation du N₂ comme actant du verbe est toujours possible** (*cf. taille de la haie / d'un crayon*).

En ce qui concerne l'interprétation du *N₂* comme actant du verbe, on distingue les *N₂* interprétables comme *C0* des *N₂* interprétables comme *C1*. Bien que les *N₂* interprétables comme *C0* soient peu représentés, lorsqu'ils apparaissent, ils peuvent être interprétés, sur le plan sémantique, sur une échelle d'agentivité qui permet d'opposer les trois procédés :

<i>appel de la sirène</i>	(+agentif)	118 cas
<i>arbitrage du juge de paix</i>	(+agentif)	16 cas
<i>bercement de la mer</i>	(-agentif)	2 cas

Lorsque le *N₂* renvoie à un *C₁*, la caractérisation sémantique de ce dernier en termes de classe lexicale n'est pas pertinente pour distinguer les trois procédés morphologiques. C'est donc le procès qui doit être considéré, selon son aptitude à accepter l'introduction d'un agent ou non comme expansion.

On constate que le suffixe *-ment* élimine l'agent du procès. Tous les exemples d'expansions montrent un *N₂* interprétable comme *C₁* sans qu'il soit possible de réintroduire un agent en « par ». Il est intéressant de noter que, si un tel complément apparaît, ce dernier est interprété comme une cause et non pas comme un véritable agent :

un affaiblissement général par des chagrins (Clavier, 1998)

Cette propension des noms en *-ment* à éradiquer l'agent est confirmée par le faible nombre de cas où *N₂* correspondait à un *C₀* : *le commandement du chef*.

Les noms en *-age* et les noms sans suffixe en revanche, maintiennent un agent sémantique, qui peut être exprimée dans une expansion *N₃*, sous forme d'un complément d'agent :

le ramassage des poubelles par les services de la mairie (*ibid*)

Bien que ces noms présentent plus fréquemment des expansions en *N₂* interprétables comme *C₁*, les *N₂* interprétés comme agent ne sont pas exclus.

4. CONCLUSIONS

Cette étude avait pour objectif de distinguer des procédés morphologiques concurrents. Dans cette optique, nous avons décrit ce qu'il advient des arguments des verbes lorsque ceux-ci sont nominalisés. Prenant le cas des syntagmes nominaux de la forme *N₁ de N₂*, nous avons établi que, d'un point de vue syntaxique, la nominalisation a sur tous les verbes le même effet : elle est une opération réductrice de valence. Sur le plan sémantique en revanche, l'expansion en *de N₂* est un moyen supplétif pour réactiver les actants.

Selon que le nom tête est un nom en *-age*, *-ment* ou un nom sans suffixe, on identifie des *N₂* caractéristiques :

- les *N-ment* ont comme fonction de désagentiviser le procès, si bien qu'il n'est alors plus possible de réintégrer un agent - que ce soit dans le cadre d'une expansion en *de* ou d'une expansion en *par*,
- avec les *N-age* et les *N sans suffixe*, l'actant « agent » est rarement exprimé (que ce soit sous la forme d'un *C₀* ou d'un complément en « par »), mais il est sémantiquement présent

Les trois procédés ne sont donc pas équivalents : une limite assez nette se dessine entre les mots en *-ment* d'un côté et les mots en *-age* et sans suffixe de l'autre. L'agentivité du procès semble être un facteur déterminant dans la sélection de l'un ou l'autre des procédés disponibles. Ce n'est cependant vraisemblablement pas le seul facteur à prendre en compte : des phénomènes de lexicalisation peuvent à leur tour bloquer le choix de tel ou tel suffixe. Ainsi, le nom d'action *garage* - a priori possible - étant déjà utilisé et son sens limité à une acceptation particulière (lexicalisation), on ne s'étonnera pas de l'apparition de *garement*

(néologisme rencontré), qu'il faut analyser comme une tentative (qui a peu de chances de s'imposer) pour combler ce qui est ressenti comme un manque lexical.

BIBLIOGRAPHIE

- Adouani, A. (1989). *Les substantifs déverbaux « à suffixe zéro » en français moderne*. Thèse de doctorat, Lyon 2.
- Bartning, I. (1987). L'interprétation des syntagmes binominaux en *de* en français contemporain. *Cahiers de Grammaire* 12, Juin 1987, Université de Toulouse-le-Mirail, Centre de linguistique et de dialectologie sociale, pp.2-64.
- Bartning, I. (1996). Les nominalisations déverbales dans les SN complexes en de envisagées sous l'angle des traits processif et résultatif ainsi que l'opposition abstrait/concret. In : *Les noms abstraits, Histoire et théories* (FLAUX N., GLATIGNY M. & SAMAIN D, (Ed.)), pp. 323-336. Presses Universitaires du Septentrion.
- Berrendonner, A. (1995). Redoublement actantiel et nominalisations. *Scolia* n°5, Université de Strasbourg, pp. 215-245.
- Clavier, V. (1998). *Etude sémantique des noms dérivés de verbes : problèmes d'aspect*. Rapport final d'un stage post-doctoral réalisé en Suisse, AUPELF-UREF (Paris).
- Coret, M. (1994). *Problèmes de suffixation et structuration du lexique, Etude des mots en -eur, -age, -ment -ion*. Thèse de doctorat, Paris 7.
- Tasmowski-de Ryck, L. (1977). Tours *-ment / -age* et génération morphologique. *Studii si cercetari lingvistice*, vol. 28 n°4, Bucarest, pp. 405-416.
- Pouradier-Duteil, F. (1978). *Trois suffixes nominalisateurs. Un essai d'analyse actantielle*. Gunter Narr Verlag, Tübingen.
- Zwanenburg, W. (1983). Productivité morphologique et emprunt. *Linguisticae Investigationes, Supplementa* 10, pp. 1-199.

¹ Liste des mots figurant dans le test

abêtissement, aménagement, appauvrissement, berçement, bouleversement, branchement, classement, commandement, détournement, développement, durcissement, entraînement, recrutement, apprentissage, arbitrage, archivage, balayage, blocage, câblage, défrichage, dressage, réglage, sondage, abandon, accord, annonce, appel, avance, bouffe, passe, recharge, saut, taille, visite.